

<p><b>SÉANCE SPÉCIALE DU</b>  <b>2 décembre 2015</b></p>
--

A une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 2 décembre 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 – Monsieur François Trépanier  
 District No 2 – Madame Annie Rodrigue  
 District No 3 – Mme Émilie Roberge  
 District No 4 – Madame Claudia Vachon  
 District No 5 – Monsieur Claude Duchesne  
 District No 6 – Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Kaven Mathieu, maire, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

**2. CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

*Que l'avis de convocation de la dite séance a été signifié à tous les conseillers conformément à l'article 425 du code municipal en suivant les formalités prévues à cet article.*

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Mathieu, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - A) Résolution – Refinancement (2004-083) et 2014-165 et 2014-166
  - B) Marge temporaire – règlement 2015-174

3. Prochaine séance
4. Levée de la séance

**15-12-6459**

**Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉ**

**4. Résolution – Refinancement (2004-083) et 2014-165 et 2014-166**

**15-12-6460**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 2004-083, 2014-165 et 2014-166, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 décembre 2015, au montant de 2 242 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité d'East Broughton a reçu les soumissions détaillées ci-dessous ;

**1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

134 000 \$ 1,40000 % 2016  
 139 000 \$ 1,70000 % 2017  
 143 000 \$ 1,90000 % 2018  
 148 000 \$ 2,10000 % 2019  
 1 678 000 \$ 2,25000 % 2020  
 Prix : 98,43400 Coût réel : 2,57886 %

**2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**

134 000 \$ 1,40000 % 2016  
 139 000 \$ 1,60000 % 2017  
 143 000 \$ 1,80000 % 2018  
 148 000 \$ 2,00000 % 2019  
 1 678 000 \$ 2,25000 % 2020  
 Prix : 98,00300 Coût réel : 2,67156 %

**3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.**

134 000 \$ 1,35000 % 2016  
 139 000 \$ 1,60000 % 2017  
 143 000 \$ 1,75000 % 2018  
 148 000 \$ 2,10000 % 2019  
 1 678 000 \$ 2,30000 % 2020  
 Prix : 98,18300 Coût réel : 2,67326 %

ATTENDU QUE l'offre provenant de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE s'est avérée la plus avantageuse.

**Il est proposé par François Baril et résolu unanimement**

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 242 000 \$ de la Municipalité d'East Broughton soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉ

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'East Broughton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 242 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
2004-083	1 215 000 \$
2014-165	246 000 \$
2014-166	781 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

15-12-6461
------------

**Il est proposé par François Trépanier et résolu unanimement :**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 242 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 décembre 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE LA REGION DE THETFORD  
300 BOUL. FRONTENAC EST  
THETFORD-MINES, QC  
G6G 7M8

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe. La Municipalité d'East Broughton, tel que

permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Résolution de courte échéance

**15-12-6462**

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Rodrigue ET RÉSOLU  
UNANIMEMENT :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 242 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2004 083, 2014 165 et 2014 166, la Municipalité d'East Broughton émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 16 décembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2004 083, 2014 165 et 2014 166, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

4. **Marge temporaire - règlement 2015-174**

**15-12-6463**

CONSIDÉRANT le besoin en financement temporaire en attendant d'emprunter le montant nécessaire pour la réfection du trottoir de la rue Principale;  
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents pertinents relatifs à un emprunt temporaire de 936 150\$.

5. **PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine séance aura lieu le 7 décembre 2015 à 19h30.

**15-12-6464**

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **proposé** par **Émilie Roberge** et **résolu** à l'unanimité des **conseillers de clore la séance à 19h36.**

**ADOPTÉ**

---

KAVEN MATHIEU, MAIRE

---

Manon Vachon, sec-trés. adjointe